

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 24 septembre 2015</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 2 octobre 2015</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2015</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	33	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI</i> <i>Secrétaire : M. ASTIER</i> <i>Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

2

**SUBVENTION LOGEMENT
SOCIAL 20 BOULEVARD
DES PROVINCES**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN (à partir du rapport 5), MOUSSA,
BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-
BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE,
DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO, ASTRE, ASTIER,
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, LATHUILIÈRE,*

*Membres excusés : RODRIGUEZ (pouvoir à Mme BOIRON),
VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), GRÉLARD (pouvoir à
Mme GIORDANO), ALLES (pouvoir à Mme LOCTIN),
GUERRY (pouvoir à Mme CAMINALE), COATIVY, TULOUP
(pouvoir à Mme ELEFATHERATOS).*

M. GILLET, Adjoint au Maire, explique que dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) « loyer maîtrisé », Habitat et Humanisme est mandaté par monsieur LEFEBVRE, propriétaire d'un appartement situé 20, Boulevard des Provinces, pour le montage du dossier de demande de subvention. L'opération que Habitat et Humanisme souhaite réaliser consiste en un projet de réhabilitation d'un logement vacant situé au 4ème étage d'un immeuble en R+9. Le logement est un T4 de 82,55 m² avec cave et balcon. Le propriétaire a confié la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Habitat et Humanisme qui a la charge du suivi du projet de réhabilitation et des dossiers de subvention. Le logement sera conventionné avec l'ANAH en loyer très social. Monsieur LEFEBVRE a confié la gestion locative de son bien immobilier à Régie Nouvelle – HH.

Le projet consiste en la réhabilitation complète de l'appartement et réagencement du T4 en T5 : rénovation du système électrique, remplacement des menuiseries, reprise des carrelages et faïences, pose d'une isolation des murs, mise en place d'un système de VMC, reprise de la plomberie et remplacements des équipements sanitaires, peinture des murs et plafonds.

Le coût de l'opération de réhabilitation se décompose comme suit :

→ Coût des travaux :	65 000 €
→ Diagnostics :	2 000 €
→ AMO :	8 350 €
→ Coût de l'opération :	75 350 €
→ Coût de l'opération TTC :	82 250 €
→ Dépense subventionnable :	63 000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

→ Subvention ANAH :	28 350 €
→ Grand Lyon :	9 450 €
→ Prime ANAH (180 € / m ²) :	15 403€
→ Prime GL (180 € / m ²) :	15 403 €
→ Subvention AMO ANAH :	2 000 €
→ Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon :	9 450 €

Cette subvention est déductible du prélèvement fiscal opéré, sur les recettes de la commune, en application de l'article 55 de la loi SRU.

Compte tenu du caractère d'intérêt général que représente cette opération, il est proposé au conseil municipal :

- d'émettre un avis favorable sur le principe du versement d'une subvention de 9 450 € à monsieur LEFEBVRE pour la réhabilitation de ce logement
- d'autoriser Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.
- de prélever la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget au compte 6745.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- ÉMET un avis favorable sur le principe du versement d'une subvention de 9 450 € pour la réhabilitation du logement décrit ci-dessus,

- AUTORISE Madame le Maire à signer toute décision et tout document afférent à la mise en place de cette subvention.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget au compte 6745.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI